



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 septembre 2005
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2005

28-30 septembre 2005

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé

On trouvera dans la lettre ci-jointe, adressée par M. Rajat Saha, Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à M^{me} Anne Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, les observations du Comité consultatif concernant le rapport sur l'ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité (E/ICEF/2005/AB/L.7).

*E/ICEF/2005/10.



Référence : AC/1577

Le 21 septembre 2005

Madame,

Le Comité consultatif a examiné votre rapport sur l'ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité (E/ICEF/2005/AB/L.7).

Pour rappel, dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a notamment décidé de maintenir les arrangements existants en matière de participation des organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux coûts relatifs à la sûreté et de la sécurité, comme le Comité l'avait recommandé (A/59/539). D'après vos calculs, il en résultera pour l'UNICEF des dépenses supplémentaires de 5,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Comme l'indique le tableau qui figure dans votre rapport, comme une provision de 1 920 000 dollars a été inscrite au budget de 2004-2005, un crédit additionnel de 3 millions de dollars devrait être ouvert.

Comme l'indique aussi votre rapport, dans sa décision 2003/17, le Conseil d'administration a, au titre du budget d'appui biennal de 2004-2005, approuvé une allocation spécifique de 14 millions de dollars pour les dépenses liées à la sécurité, dont 10,7 millions ont déjà été affectés. Le solde de 3,3 millions de dollars a été mis en réserve pour couvrir les dépenses de sécurité imprévues pour la période restant à courir jusqu'à la fin de l'exercice biennal. Selon votre représentant, les dépenses devant être couvertes par le crédit additionnel demandé ne sont pas considérées comme imprévues; du fait de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le crédit total inscrit au budget d'appui biennal de 2004-2005 devrait donc être porté de 14 à 17 millions de dollars.

Le Comité a été informé que si des montants prévus au titre de la sécurité ne sont pas utilisés, les ressources correspondantes retournent au budget ordinaire. Or, il estime que le solde inutilisé des montants prévus pour la sécurité devrait être mis en réserve et utilisé ultérieurement pour le financement de dépenses de sécurité, ce qui réduirait d'autant les montants à inscrire à ce titre dans les prochains budgets. Il compte donc que les soldes disponibles seront pris en considération lorsqu'il s'agira de déterminer les montants à prévoir au titre de la sécurité pour l'exercice biennal 2006-2007.

Sous réserve de ce qui précède, le Comité consultatif recommande l'approbation, pour l'exercice biennal 2004-2005, d'un crédit additionnel de 3 millions de dollars au titre des dépenses de sécurité supplémentaires occasionnées par l'application de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

Madame Anne Veneman
Directrice générale
UNICEF
New York, N.Y. 10017

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre la présente lettre au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma très haute considération.

Le Président par intérim,
(Signé) Rajat **Saha**